

# Commission de Suivi de Site

## Roussillon Saint-Clair-du-Rhône

### Compte-rendu de la réunion tenue le 11 juin 2019

À 14h00 à la Mairie de Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de M. Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de Vienne, avec la participation de :

#### Représentants des administrations publiques

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
(DREAL) Auvergne Rhône-Alpes

**M. Mathias PIEYRE**  
Chef de l'Unité Départementale de l'Isère

**Mme Claire-Marie N'GUESSAN**  
Cheffe du pôle Risques technologiques

Service Départemental d'Incendie et de Secours  
(SDIS)

**M. Jean-Paul JOCTEUR**  
Chef de service Moyens Opérationnels du  
groupement nord

#### Représentants des exploitants

Elkem Silicones

**M. Daniel BOMBASARO**  
Responsable HSE

Hexcel Fibers

**M. Badreddine FARES**  
Responsable HSE

H-Log

**Mme Céline PRETE**  
Responsable HSE

SEQENS - Novapex

**M. Willy LEMESLE**  
Directeur

GIE OSIRIS

**M. Emmanuel BARBISAN**  
Responsable QSE

**M. Frédéric FRUCTUS**  
Directeur

CERDIA France - Rhodia Acetow

**M. Rémi PARENT**  
Responsable HSE

**M. Pascal LUTHRINGER**  
Directeur

Suez Roussillon

**Mme. Séverine MAZARS**  
Responsable HSE

**M. Benjamin AUBERT**  
Directeur incinération France

Tredi

**M. Rémy BAILLY**  
Directeur

**M. Lionel LUCAS**  
Directeur Adjoint

Adisseo France

**M. Laurent BONNAMICH**  
Responsable environnement

**M. Sylvain DEVANTAY**  
Directeur

## Représentants des collectivités territoriales

Commune de Salaise-sur-Sanne

**M. Gilles VIAL**

Maire

**M. Gérard PERROTIN**

Adjoint en charge de la sécurité

**Mme Roselyne MEDINA**

Adjointe en charge de l'urbanisme

**Mme Michèle SARRAZIN**

Conseillère déléguée au développement durable

**Monsieur Gilles VICARIO**

DGS

Commune de Saint Clair du Rhône

**M. Olivier MERLIN**

Maire

Commune de Saint Michel sur Rhône

**M. Jean-Louis POLETTI**

Maire

## Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

Syndicat mixte INSPIRA

**M. Vincent DAON**

Directeur

Association Sauvons notre Futur

**M. Jean-Claude GIRARDIN**

Président

## Représentants des Salariés

CHSCT Tredi

**Mme Alexandra BALLORE**

Représentante CHSCT

CHSCT Seqens - Novapex

**M. Gokhan SAMUR**

Secrétaire

CHSCT SUEZ

**M. Bruno ANCHISI**

Elu et représentant du secrétaire

## Compte rendu de la réunion

### 1. Ouverture par M. CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur le sous-préfet remercie la mairie de Salaise-sur-Sanne ainsi que l'ensemble des participants et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation des nouveaux projets (en cours ou à venir) des exploitants (5 présentations)
- Point sur les actions conduites par l'inspection des installations classées auprès de chaque exploitant
- Avancement des suites des PPRT
- Questions diverses

### 2. Présentation du GIE OSIRIS

#### Monsieur Frédéric FRUCTUS présente les 3 projets règlementaires :

- **Unité DeSOx** : désulfuration des fumées de la chaudière  
Démarré en 2018, il est en cours de mise au point. Il s'agit d'un procédé nouveau sur les chaudières charbon d'un montant de 8M€.
- **Projet de mise aux normes de la STEP** : avec un investissement de 10M€ en phase d'étude actuellement, pour un démarrage prévu à l'été 2021.
- **Poursuite des projets d'amélioration de la sûreté de la plateforme** : avec 400K€ d'investissement : la barrière d'entrée nord est renforcée (juin-septembre 2019) et l'entrée sud est également mieux sécurisée (entrée des camions principalement).

#### Deux projets en matière de transition énergétique :

- **Projet de ferme solaire** porté par la CNR sur les anciennes décharges à proximité du canal : études en cours et dépôt du permis de construire prévu en septembre 2019.
- **Projet de récupération de la chaleur fatale de TREDI + chaudière.** Aux 200 000 tonnes de vapeur récupérée par an s'ajouteront 400 000 tonnes produites par l'unité Salaise 3 de TREDI. Ce projet entraînera l'arrêt de la chaudière à charbon numéro 6. Cet investissement de 10 M€ aura un impact significatif sur les rejets de CO2 : 120 000 tonnes de CO2 en moins et une baisse de 40% de SOx, NOx et poussière. L'objectif à l'horizon 2030 est de 100% de chaleur décarbonée.
- Question de la salle : la suppression de la centrale à charbon est prévue pour quand ?  
Monsieur Fructus répond que 40% sera encore fourni par du charbon et du gaz. Le gaz sera toujours nécessaire comme appoint pour faire face aux différentes défaillances. Compte tenu des investissements, l'outil est très performant en termes de dépollution.
- Question de la salle : les stocks de charbon situés sur le port de la CCI vont-ils disparaître ?  
Monsieur Fructus répond que le charbon du port est consommé par d'autres clients, nous re-présentons 80% de ce charbon.

### **Actions conduites par l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 24/10/18 :**

Madame Claire-Marie N'GUESSAN présente le bilan des inspections, incidents et procédures sur cet établissement.

- Une inspection « risques chroniques » portant sur les rejets atmosphériques (surveillance des chaudières) a eu lieu en novembre 2018.
- Une inspection inopinée « risques accidentels » a eu lieu, avec la simulation de poissons morts dans le Rhône en 2019 avec déclenchement du POI.
- Un APC du 11 février 2019 fixe les échéances pour les travaux de la station Trefle jusqu'au 30 juin 2021.
- Les conditions d'exploitation de l'établissement au regard des conclusions sur les meilleures techniques disponibles mentionnées dans les BREF européens sont réexaminés (LCP : grandes installations de combustion et CWW : traitement de rejets aqueux de l'industrie chimique).

### **3. Présentation de NOVAPEX :**

#### **Monsieur Willy LEMESLE présente le groupe SEQENS (anciennement Novacap)**

Novapex SAS change de nom commercial et devient SEQENS Solvent & Phenol Specialities à compter de décembre 2019, cependant l'entité juridique reste inchangée.

SEQENS est un acteur mondial de la synthèse pharmaceutique et des ingrédients de spécialités, présent sur 24 sites de production et 3 centres de R&D, employant 3200 personnes.

Concernant le bilan 2018 :

- installation d'isopropanol : 13 M€ ont été investis pour augmenter la capacité de production en convertissant l'acétone en isopropanol sur des marchés de spécialité et de pharmacie. Ce projet entraîne des améliorations environnementales avec la collecte des vapeurs émises au chargement des wagons, pour éviter les rejets atmosphériques.

### **Actions conduites par l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 24/10/18 :**

Madame Claire-Marie N'GUESSAN présente le bilan des inspections, incidents et procédures sur cet établissement.

Quatre inspections ont eu lieu depuis octobre 2018 :

- Inspection « risques accidentels » (28/11/18) sur le risque foudre et la gestion des incidents de juillet 2018 (pollution de l'eau),
- Inspection « risques chroniques » (28/11/18) sur le risque légionelles et le suivi des tours aéro-réfrigérantes,
- Inspection « risques accidentels » (14/02/19) sur la défense incendie des dépôts de liquides inflammables,
- Inspection « plan de performance énergétique » (9/05/19) selon une grille nationale dans le cadre des actions nationales 2019.

Trois arrêtés préfectoraux ont été pris visant:

- l'augmentation de capacité d'alcool isopropylique,
- l'interdiction de déverser des matières susceptibles d'entraîner des conséquences sur le milieu récepteur

- et sur la mesure de réduction des émissions atmosphériques en cas d'épisode de pollution.

A la suite des incidents en 2018 (rejet de phénol dans le Rhône), un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé visant la pour se mettre en conformité pour fin juillet 2019.

- Question de Monsieur Gilles VICARIO, DGS de Salaise-sur-Sanne : pouvez-vous nous expliquer le dispositif prévu par l'arrêté préfectoral sur les mesures de pollution atmosphériques pour les industriels ?  
Madame Claire-Marie N'Guessan répond qu'il y a un niveau d'information et deux niveaux d'alertes. En fonction des niveaux de pics de pollution sur les différents polluants, il est demandé aux exploitants de baisser ou arrêter des équipements. Cela se fait progressivement, et par bassin: les arrêtés préfectoraux des industriels sont établis selon une trame régionale, adaptée aux conditions des exploitants en fonction de leur polluant et de leur production.
- Question de Monsieur Gérard PERROTIN, Adjoint sécurité mairie de Salaise-sur-Sanne : cela a-il-été mis en application dernièrement sur la plateforme ?  
Madame Claire-Marie N'Guessan répond que sur le bassin lyonnais nord Isère, il y en a eu en février avec des niveaux de dépassement plus importants. Les exploitants sont informés par mail. Le niveau 2 aggravé n'a jamais été atteint à Roussillon.

#### **4. Présentation du projet ADIPEX :**

Il s'agit de la mise en place d'une station de dépotage de propylène qui utilisera les meilleures techniques disponibles pour améliorer la sécurité et la fiabilité.

Cet investissement de 12 M€ permettra de fournir du propylène pour répondre aux besoins d'ADISSEO et de SEQENS. Ce projet entraînera la création d'une dizaine d'emplois. Il n'y aura pas d'impact visuel, sonore, olfactif, sur la faune et la flore.

L'enquête publique aura lieu du 1<sup>er</sup> juillet au 12 août 2019, une permanence en mairie de Salaise-sur-Sanne et une réunion publique étant prévue le 19 juillet 2019. Un site internet sera disponible pendant l'enquête publique. Le démarrage est prévu fin 2019.

Madame Claire-Marie N'Guessan met en avant qu'une phase amont importante s'est déroulée pendant 1 an en 2018, avant le dépôt du dossier. L'enquête publique va durer 6 semaines. La DREAL participera à la réunion publique en tant qu'observateur.

#### **5. Présentation de TREDI :**

##### **Monsieur Rémy Bailly présente le revamping de l'unité de Salaise 2**

L'unité de Salaise 2 traite les déchets hallogénés et soufrés. L'objectif de ce revamping est d'anticiper l'évolution de BREF incinération et de faciliter les opérations de maintenance pour les fours et les filtres. Il s'agit de changer le four à neuf.

Les travaux ont démarré, l'investissement est de 10 millions d'euros, et 750 000 euros en supplément pour la maintenance de la chaudière.

Comme évoqué préalablement, Monsieur Rémy Bailly rappelle le contrat avec OSIRIS pour la valorisation de la vapeur.

Concernant les suites de l'étude de dangers, un mur coupe-feu va être érigé le long de la départementale RD51, d'ici fin 2019 permettant de réduire le flux thermique. Les moyens d'extinction dans les hangars de stockage de déchets seront aussi renforcés.

- Question de Monsieur Michèle SARRAZIN, maire de Salaise-sur-Sanne : quelle va être la hauteur du mur coupe-feu ?  
Réponse de Monsieur Rémy Bailly : il sera de 3 mètres. Il va être végétalisé pour une meilleure intégration dans le paysage.

#### **Actions conduites par l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 24/10/18 :**

Madame Claire-Marie N'GUESSAN présente le bilan des inspections, incidents et procédures sur cet établissement.

- Il y a eu deux contrôles des installations : le 26/02/19 suite aux dépassements en fluorures – (incident du 04/02/19) et le 27/05/19 sur le risque incendie, PMII, MMR.
- Une troisième inspection est prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2019 concernant les risques chroniques.

#### **6. Présentation d'ELKEM SILICONES :**

##### **Monsieur Daniel BOMBASARO présente l'actualité du site**

L'arrêt technique de fin avril à fin mai 2019 a permis de faire les contrôles réglementaires des installations de Roussillon : 68 équipements sous pression contrôlés, 200 vannes de sécurité remplacées ou contrôlées, 600 boucles de sécurité et plus de 5 000 heures de travail. C'est un investissement en sécurité de plus de 4,5 millions d'euros.

Aucun accident n'a eu lieu pendant cet arrêt technique ; en revanche, le redémarrage pose des difficultés : sur l'une des colonnes de distillation, le garnissage n'est pas le bon ce qui a provoqué des arrêts de production.

Pour le projet VICTOR, il doit démarrer à Roussillon mi 2020 (permis de construire déposé) et rentrer dans le cadre d'une stratégie plus globale de réduction d'impact des risques PPRT.

#### **Actions conduites par l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 24/10/18 :**

Madame Claire-Marie N'GUESSAN présente le bilan des inspections, incidents et procédures sur cet établissement.

- Une inspection « risques accidentels » (22/11/18) sur le vieillissement et le plan de modernisation des installations industrielles.
- Une inspection « plan de performance énergétique » (09/05/19).

#### **7. Actions conduites par l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 24/10/18 sur les autres établissements :**

- **ADISSEO** (plateforme de Roussillon) :
  - Deux inspections ont eu lieu, sur les mesures de maîtrise des risques (accidentels et chroniques).
  - Deux arrêtés préfectoraux ont été pris,

- l'un pour le projet MACARON permettant de plus de mettre à jour la nomenclature,
  - l'autre pour les tours aéroréfrigérantes, ADISSEO ayant sollicité une dérogation concernant l'arrêt annuel suite à la modification de l'arrêté ministériel
- **CERDIA (ex RHODIA ACETOW) :**
  - Une inspection « risques accidentels » (20/11/18) sur le risque foudre et les mesures de réduction du risque de l'atelier Nickel Raney,
  - Une inspection « risques chroniques » (20/03/19) sur le risque légionelles et le suivi des tours aéroréfrigérantes,
  - Une inspection « risques chroniques » sur les rejets atmosphériques suite à la mise en demeure de 02/02/18.
- **HEXCEL**
  - Une inspection « risques accidentels » (23/04/19) portant principalement sur le respect de différentes dispositions liées à la conception des installations,
  - Une inspection « risques chroniques » prévue d'ici fin 2019.
- **ADISSEO (plateforme des Roches)**
  - Une inspection inopinée (06/02/19) à l'occasion des opérations de grutage réalisées pour la mise en place de tuyauteries double-enveloppe,
  - Une inspection « risques accidentels » (20/05/19) sur le nouveau post de dépotage,
  - Une inspection « risques chroniques » prévue fin d'année,
  - Un arrêté préfectoral pour les tours aéroréfrigérantes.
- **TOURMALINE**
  - Une inspection est prévue en fin d'année.
- **ENGRAIS SUD VIENNE**
  - Une inspection sur les mesures de maîtrise des risques a eu lieu (03/06/19).
- **HLOG**
  - Une inspection a eu lieu le 13/12/18 suite aux constats de l'inspection du 29/03/18.
- **RUBIS TERMINAL**
  - Mise à jour de la nomenclature ICPE (CLP / Seveso III) pour passer aux rubriques 4000 en cours,
  - Dossier de réexamen IED attendu en 2019.
  - Une inspection a eu lieu le 3 juin 2019 sur la thématique risques accidentels et risques chroniques.
- **THOR**
  - Une inspection risques accidentels et rejets aqueux a eu lieu le 13 décembre 2018.
  - Une autre inspection est prévue au second semestre 2019.
- **SUEZ RR IWS**
  - Clôture de l'étude de danger en cours (inspection sur le site le 6 juin 2019)

- L'APC SEVESO 3 et les prescriptions visant d'évapoconcentrateur seront mis à jour (en même temps que la clôture de l'étude de danger).
- Une inspection a eu lieu le 6 juin 2019 sur les risques accidentels.
- Une inspection « risques chroniques » est prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

## **8. Autres actions conduites par la DREAL**

### **Madame Claire-Marie N'GUESSAN rappelle les quatre piliers de la maîtrise des risques :**

- Réduction du risque à la source : EDDs
- Maîtrise de l'urbanisation : PPRTs
- Plan de secours : PPI
- Information du public : CSS

### **Madame Claire-Marie N'GUESSAN présente les modifications des membres de la CSS (mise à jour de l'arrêté préfectoral).** Sont ajoutés :

- Les établissements HEXCEL, SUEZ, HLOG (en substitution de Géodis BM Chimie), TREDI et THOR
- Dans le collège « salariés » les CHSCT (maintenant remplacés par le CSE – comité social et économique) de ces établissements.
- Les communes de Chanas, Sablons et Salaise-sur-Sanne
- Plusieurs personnes au collège « riverains ».
- Collège « administrations de l'État », le directeur départemental de la protection des populations
- Collège « élus des collectivités territoriales », le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, les conseils départementaux de l'Isère, de la Loire et du Rhône.
- Sont également pris en compte les changements de dénomination sociale : BLUE STAR SILICONES France SAS dénommé désormais ELKEM SILICONES France SAS et RHODIA ACETOW France qui devient CERDIA France SAS.

Remarque d'un participant qui indique que la présence du conseil syndical des cités aurait été une bonne chose.

Par ailleurs, la phrase « les membres de la CSS sont nommés pour une durée de 5 ans » de l'arrêté préfectoral est remplacée par la mention « par tacite reconduction ».

Madame Claire-Marie N'GUESSAN précise que le projet d'arrêté préfectoral sera envoyé pour consultation avant signature.

Intervention de Monsieur Gérard PERROTIN qui précise que l'association Résilience tient son assemblée générale le 20 juin prochain et qu'il pourra parler de la CSS dans ce cadre-là.

### **Etudes de dangers**

Il est rappelé que les établissements SEVESO seuil haut sont réglementairement obligés de réexaminer leurs études de dangers tous les 5 ans.

Le directeur général de la prévention des risques a émis un avis sur l'importance des notices de réexamen qui permettent de dire si oui ou non une révision complète de l'étude de dangers est néces-

saire. Il demande que la mise en œuvre de la notice de cet avis soit appliquée de manière beaucoup plus formelle. Un courrier sera adressé aux exploitants SSH précisant les attentes concernant chaque étude de danger (été 2019).

### **Les suites du PPRT de Roussillon**

Approuvé en 2014, il était prévu de faire des modifications simplifiées pour intégrer les évolutions des établissements ESV, HLOG et RUBIS TERMINAL puis de faire une révision du PPRT pour intégrer TREDI. La volonté du ministère est de ne pas réviser les PPRT sauf exception. La modification simplifiée a été lancée pour intégrer ESV et HLOG, et les suites à donner sont en cours d'analyse au regard des résultats des EDDs et des enjeux dans l'environnement. Il n'y aurait à priori pas de révision du PPRT de Roussillon.

Intervention de **Monsieur Gilles VICARIO** qui estime que cela n'est pas une bonne nouvelle.

**Madame Claire-Marie N'GUESSAN** précise que le ministère souhaite maintenir des espaces de respiration autour des plateformes et permettre le maintien de leurs activités en mettant en place les mesures nécessaires.

Un intervenant explique que s'il n'y a pas de procédure de révision, le périmètre maintenu n'est pas en accord avec le risque identifié.

**Monsieur Gilles VIAL** s'interroge sur la manière dont il devra annoncer cela notamment aux établissements recevant du public du périmètre PPRT qui attendaient la révision pour corriger les erreurs d'effectifs datant de 2014. **Madame Claire-Marie N'GUESSAN** précise que la démarche va consister à faire des porter à connaissance, pour indiquer que des effets ont été réduits.

**Monsieur Mathias PIEYRE** confirme que les PPRT ne seront pas révisés sauf exception, et insiste donc sur la notion de cas particuliers, chaque situation individuelle sera étudiée : s'il n'y a pas de besoins majeurs de changement, cela n'évoluera pas.

**Madame Claire-Marie N'GUESSAN** rappelle que l'objectif était de faire tous les PPRT pour fin décembre 2018 et qu'à présent, il s'agit de mettre en place les mesures post-PPRT, en s'investissant notamment sur les mesures de protection du logement en protégeant les populations exposées aux risques. Par ailleurs, il va falloir rapidement étudier les modalités de prise en compte de TREDI afin de déterminer si un porter à connaissance aux communes est suffisant. Les méthodologies d'instruction des études de dangers sont aussi en cours d'évolution.

**Monsieur Gérard PERROTIN** précise qu'en cas réduction des zones d'aléa, ce serait dommage de ne pas pouvoir les utiliser et les urbaniser pas la suite. Il est nécessaire de continuer de discuter de chacun des cas et de rechercher des solutions adaptées.

**Madame Claire-Marie N'GUESSAN** présente les mesures post-PPRT.

- **Roussillon :**
  - Une activité en délaissement.

- Concernant les logements, il y a eu un PARI soldé avec 63% de logements en conformité. La suite des travaux a été prise en charge par la communauté de communes EBER (Entre Bièvre et Rhône). **Monsieur Gérard PERROTIN** précise que le PARI est soldé mais que la CC EBER continue avec un PARI 2 en reprenant la même méthodologie pour les logements restants.
  - Il y a plus de 200 activités.
- **Saint-Clair**
    - Il n'y a pas d'expropriation ni de délaissement.
    - 570 logements sont visés par des travaux.
    - Plus de 200 activités.

**Monsieur Gérard PERROTIN** propose d'utiliser l'expérimentation des PARIs en faisant bénéficier aux autres communes de l'expérience de la constitution des dossiers sous forme de tutoriels ou fiches.

#### **Madame Claire-Marie N'GUESSAN présente l'actualité des PPIs et exercices PPI**

- Trois PPI ont été révisés en 2017 et 2018 et aucune révision n'est prévue en 2019 sur le périmètre de la CSS.
- Il y a un exercice de crise par mois sur l'ensemble du département organisé par la préfecture ; un exercice est prévu chez TREDI en décembre 2019.

**Monsieur Gérard PERROTIN** ajoute que le fait que la commune participe au PPI est important pour les plans communaux de sauvegarde.

#### **Questions diverses**

**Madame Roselyne MEDINA** s'exprime sur les incidents mineurs comme celui qui s'est produit l'été dernier lorsque la torche d'une entreprise a créé beaucoup de réactions de la part de la population. Selon elle, il est nécessaire de mieux communiquer et plus rapidement, en particulier sur les incidents les plus visibles. Les exploitants et/ou la DREAL devraient davantage transmettre l'information aux collectivités qui sont directement questionnées par leurs concitoyens, par la presse, sur les réseaux sociaux...

Des outils existent déjà comme les conventions signées entre les industriels et la préfecture obligeant les établissements à communiquer sur ce type d'incident.

Par ailleurs, sur la plateforme de Roussillon, un outil « Télé-alerte » permet d'envoyer à des personnes identifiées une information rapide pour que les administrations soient au courant de ce qu'il se passe dans les 15 minutes. (Préfecture, DREAL, mairies, Sous-Préfecture).

Il est indispensable de communiquer le plus en amont possible avant que les mauvaises informations circulent et a posteriori pour expliquer les suites...

Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il faut distinguer les problématiques liées aux accidents, des incidents. Les entreprises doivent communiquer pour rassurer et montrer leur maîtrise du sujet. Quand il y a un incident comme sur la torche de l'été dernier, à l'ère de la communication immédiate, Twitter permet de diffuser de l'information de manière très efficace. L'entreprise doit pouvoir expliquer et justifier son problème et partager l'évolution de la situation sinon les réactions des citoyens sont rapides et négatives. Les événements « spectaculaires » reçoivent un déferlement de messages, l'entreprise doit se préparer en donnant des messages simples. La maire peut relayer l'information, c'est pour cela qu'il faut lui communiquer l'événement.

Revenant sur les modifications des PPRT, **Monsieur le Sous-Préfet** confirme la nécessité d'avoir une position stable. Les activités se développent là où elles existent déjà car les mesures ont déjà été prises. Nous sommes sur un dispositif de prévention.

## **9. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur CHIARO remercie les participants et lève la séance.

### **Liste des documents diffusés en séance**

- Présentation d'OSIRIS (4 pages)
- Présentation SEQENS Solvents & Phenol specialities - Novapex SAS (4 pages)
- Présentation TREDI : Revamping de l'unité 2 de Salaise 2 (7 pages)
- Présentation du projet Adipex (4 pages)
- Présentation des actions conduites par l'inspection des installations classées (20 pages)
- Présentation DREAL UD 38 : CSS, PPRTs, PPI, EDD (11 pages)